

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

DIRECTION DE L'APPUI AUX ENTREPRISES

Nº294/19/MIDSP/SG/DGDSP/DAE

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Je soussigné, Directeur de l'Appui aux Entreprises, certifie le dépôt à mon département du dossier de constitution de la Coopérative de Production, Transformation et Commercialisation dénommée **KOperativa Valazombin'ny Tantsaha Mpamokatra Fanambana** «**K.V.T.M.F**» qui fait l'objet de la délivrance du présent certificat, conformément à l'article 7 de la Loi n°99-004 du 21 Avril 1999, suivant l'article 8 du décret d'application 2014-1003 du 16 juillet 2014.

SIEGE SOCIAL : La 3

COMMUNE : Fanambana DISTRICT : Vohemar

REGION : Sava

OBJET SOCIAL: Production, Transformation et Commercialisation riz, mais,

café, girofle et vanille,...

RESSORT TERRITORIAL: National et International

Dossier composé de :

- Demande sur papier libre

- Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive
- Copie des statuts
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- Etat faisant ressortir la libération des parts sociales des membres fondateurs.

Déposé par le Déclarant Monsieur MANOELY Barson, Président de la Coopérative.

La coopérative doit se conformer aux dispositions de la réglementation particulière la régissant conformément à l'article 5 alinéa 2 de la Loi 99-004 du 21 Avril 1999 relative aux coopératives à Madagascar, selon l'article 3 du décret portant application de ladite Loi.

Le présent certificat est délivré à la demande de l'intéressé, pour valoir et servir ce que de droit.

